



# LE CONSEIL GENERAL

DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

**Article premier.**- Un crédit d'investissement de CHF 400'000.- est accordé au Conseil communal pour la mise en œuvre d'une structure organisationnelle pour "Les Journées de la Métropole horlogère" 2008-2009-2010. Cet accord est conditionné à une participation équivalente du Canton.

**Article 2.**- L'investissement sera amorti en trois ans.

**Article 3.**- Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

**Article 4.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

La Chaux-de-Fonds, le 14 avril 2008

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente  
Katia Babey Falce

Le secrétaire  
Pierre-André Monnard